

Echange d'un terrain vague communal
(emplacement de la vieille église à Beauvray)
et une parcelle de terrain appartenant
à M^r Champey Marcel.

Expédié en double exemplaire
Préfecture 1^{er} Div^{is} 2^{ème} Bureau
le 20 février 48

section de Beauvray.

Cet ~~terrain~~ emplacement sans valeur puisqu'il ne consiste
qu'en un amas de pailles, gêne considérablement l'accès de l'im-
-muable Champey et celui-ci se proposait de l'acheter à la
commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'échanger
ce terrain sans valeur, contre une parcelle de terre cultivable
appartenant également à M^r Champey, située près du village et
jouissant de jardin à l'école de Beauvray... On effect
le jardin actuel de cette école est appelé à servir d'emplace-
-ment à un préau dont le projet est à l'étude.

Le C. M. à l'unanimité approuve la
proposition de M^r le Maire et l'autorise à traiter de gré
à gré avec l'intéressé

Duclit

Monsieur le Maire communique au Conseil
une circulaire de Monsieur le Préfet de La Seine en date du 26
décembre 1947, relative au Plan d'équipement National
et à la Préparation des programmes 1949-1950 et 1950-1955,
il expose la nécessité pour la collectivité d'entreprendre d'urgence
les travaux indispensables, et reclasse les projets de constructions,
interrompus pendant les hostilités. Monsieur le Maire
demande au Conseil de classer par ordre d'urgence les travaux
et ouvrages neufs à réaliser.

Après entente avec les délégués à la
commission des travaux communaux, le Conseil Municipal
dige comme suit la liste des travaux à réaliser, classés
par ordre d'urgence, et inscrite au programme du Plan
d'Equipement National.

Commune de Beauvray. Barret

- 1^{er} - Projet d'adduction d'eau pour les 3 sections,
Beauvray, Gaillans et Meymans, projet actuel-
-lement à l'étude au Génie Rural.
- 2^{ème} - Constructions d'un groupe scolaire, garçons et filles à
Gaillans, plan établi.
évaluation actuelle approximative = 40.000.000 frs
- 3^{ème} - Achat d'un terrain pour une cour et construction d'un
préau, école de Beauvray.
évaluation actuelle approximative = 2.000.000 frs

Plan d'Equipement National

Préparation des programmes
1949-1950 et 1951-1955

Expédié en double exemplaire
Préfecture 1^{er} Div^{is} 2^{ème} Bureau
le 20 février 48

- 4^e Achat d'un terrain pour une cour et construction d'un préau, école de Meymans
Évaluation actuelle approximative = 2.000.000 frs
- 5^e Construction d'un groupe scolaire intercommunal au hameau de l'Écanière, entre les communes d'Eymur et de Beauregard-Barret, plan établi.
Évaluation actuelle approximative = 10.000.000 frs dont 5.000.000 frs pour chacune des communes intéressées
- 6^e Le tout à l'égout pour l'agglomération de Meymans
Plan et devis établis et approuvés en 1942-43
Évaluation actuelle approximative = 600.000 frs
- 7^e Route de l'Écanière à Beauregard. 7 kilomètres
Évaluation actuelle approximative = 25.000.000 frs
- 8^e Route de Meymans à Beauregard 4 kilomètres
Évaluation actuelle approximative 15.000.000 frs

Dudit

Monsieur Eymard premier adjoint demande au Conseil de reprendre la question de la division de notre commune en trois communes différentes, question envisagée depuis quelques temps déjà. Après avoir exposé que la situation géographique conviendrait très bien à cette division, que les chefs-lieux, Beauregard, Meymans et Faillans se trouveraient ainsi au centre de leur commune respective, que cela éviterait à la population de deux sections, des déplacements de plusieurs kilomètres pour se rendre en mairie, que chaque section possède son curé, son pasteur et ses écoles, demande l'avis du Conseil et la mise en étude du projet.

Après avoir examiné la situation, Monsieur le Maire propose le vote à scrutin secret pour ou contre le projet et demande au Conseil l'autorisation de s'abstenir au vote.

Cette proposition étant acceptée, le scrutin a donné le résultat suivant :

Pour la division : 7 voix
contre .. 5

Darcus
P. Champet
~~.....~~

Champet
P. Champet
Meynard

~~.....~~
~~.....~~
~~.....~~

Projet
de division de la Commune.

exposé le 13 - mars 55

Seance du 2 mai 1948

L'an mil neuf cent quarante-huit, neuf heures, le deux mai, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Chabaut Félixien Marie.

Étaient présents: Champuy A., Champuy F., Guilbaud, Hattas, Luyet, Champuy R., Gynard, Arond, Vinay, Devaux et Morion

Absent: Bérinchant

Monsieur le Maire donne lecture du cahier des charges qu'il a dressé pour la vente en adjudication des fleurs de tilleuls de la commune.

Considérant que tous les articles contenus dans le cahier des charges sont bien établis et sauvegardent bien les intérêts de la commune, donne à l'unanimité approbation au dit cahier.

Judic

Monsieur le Maire expose au Conseil que dans le but d'accroître les ressources du Budget communal il serait nécessaire d'augmenter le tarif des concessions dans les limites de la commune.

Le C. M.

Considérant que les tarifs actuels datent de novembre 1942, que par suite de l'augmentation de la main d'œuvre et des matières premières, l'entretien des cimetières est une grosse charge, fixe les nouveaux tarifs à :

1 ^{er}	Concession perpétuelle pour une place, ou portion de terrain de 2 mètres carrés	=	1000 frs
2 ^e	Concession trentenaire	=	400 "
3 ^e	" temporaire	=	200 "

Judic

Le Conseil Municipal, statuant sur l'aménagement des traitements et salaires des employés communaux,

Cahier des Charges.

Adjudication des fleurs de tilleuls

approuvé le 2 mai 1948

Prix des Concessions
au cimetière

approuvé le 2 mai 48

approuvé le 17 mai 48

Projet de traitement
et salaires des employés
Communaux.

Délibération approuvée le
22 mai 1948

Désignation provisoire d'un
gérant de cabine en attendant
un postulant

expédié le 24 mai 1948
approuvé le 8 juin 48

vote le complément provisoire du secrétaire de Maire à
compter du 1^{er} janvier 1948, prévu par le recueil administra-
-tif n° 2 du 5 février 1948 d'après le barème en cours
soit : Traitement de base = 51.940
Complément provisoire = 96.000

Égal = 147.940

vote également l'augmentation à compter du 4-4-48
Garde Chamyette, traitement porté de 36.000 à 46.000
Gérants téléphone (3) " " 30.000 à 40.000
Journes civil (3) " " 6.000 à 8.100
Remontage de l'Horloge " " 600 800

Ces compléments de crédits qui s'élevaient à :

pour le secrétaire de Maire à = 39.750
pour tous les employés à = 22.300

Soit un total de = 62.050

seront inscrits au chapitre XIII, article 4 du budget
primitif de 1948, crédits prévus à cet effet.

Judic

Monsieur le Maire informe le Conseil, que par
suite du départ du gérant M. Rabine de téléphonie de
Maymans, les administrés de cette section sont privés de
téléphone. Demande que le service soit assuré momen-
-tamment en attendant un postulant, par l'abonné
n° 3 à Maymans, géré par le secrétaire de Maire et
retribuée au même titre que les gérants. Demande que
le meuble cabine reste installé dans l'immeuble actuel,
un gérant pouvant être nommé au même ~~lieu~~ lieu,
ceci afin d'éviter des frais de transfert et de réinstab-
-lation.

Le Conseil a l'unanimité approuvé la proposition
de M. le Maire.

[Signature]
M. le Maire

[Signature] M. Chabert
[Signature] M. Champey
[Signature] M. Deman
[Signature] L. Jeyssé

Seance du 6 juin 1948

L'an mil neuf cent quarante huit le six juin à neuf heures, le C. M. régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle ordinaire de ses séances, à la mairie, sous la présidence de M. Chabut Maire.

Étaient présents : Champey F, Guibaud, Seyoch, Matras, Champey R, Cros, Cymard, Turcay, Smay et Morion

Absents : Champey et Bénistant.

Projet de division
de la Commune de Beauregard-Barret en 3 communes distinctes

Délibération approuvée le
6 avril 48

M. Cymard adjoint au Maire demande au Conseil Municipal de poursuivre l'étude du projet de la division de la commune actuelle en 3 communes distinctes suivant la délibération du C. M. en date du 14 février 1948. Après entente entre les membres du Conseil Municipal présents, la section de Meymann céderait à la section de Jaillans une partie de son territoire, versant de Jaillans, comprenant les quartiers des Mas, des Ayes et de Cerne.

Les nouvelles limites des trois communes suivraient en partie des limites naturelles, telles que ruisseaux, ravins, chemins anciens ou nouvellement construits, d'après le plan joint au présent dossier, établi dans ce but, avec délimitation des 3 communes :

Le territoire de la commune de Jaillans	teinté en rose
"	" Meymann " bleu
"	" Beauregard " vert

Les biens communaux, édifices et immeubles publics existants sur le territoire de chaque section, resteront la propriété de chaque nouvelle commune, suivant un état joint au dossier, mentionnant les édifices affectés à un service public existant dans chaque section ou nouvelle commune.

Répartition des dettes -

La répartition des dettes provenant des emprunts contractés à la Cne seront réparties de la façon suivante :

La Cne de Jaillans prend à sa charge l'emprunt de 170.000^{fr} contracté au Crédit Foncier de France, le

le 5 novembre 1947, (30 annuités) pour la construction d'un
ponceau au village de Jaillans.

L'emprunt de 4.214.160^f, contracté au Crédit Foncier de
France en novembre 1946 (30 annuités), pour constructeurs
des chemins des Mas et de la Joncheire et du syndicat du
Cobéchet.

2^e - La commune de Meymans prend à sa charge
l'emprunt de 3620^f contracté en 1946 consenti au
bénéfice du syndicat Intercommunal du Canal de la Bourne
pour travaux urgents.

3^e - Les emprunts de 56.250^f contractés le
28-7-1922 (30 annuités), de 15.000^f contracté le
23-1-1933 d. (30 annuités), consentis pour électrification
et extension du réseau électrique de la commune,
l'emprunt de 11.450^f contracté le 5-9-1921 d.
(30 annuités) pour la construction du chemin vicinal
n^o 7, et l'emprunt d. ~~1~~ 25.000^f contracté le
23-10-37 (30 annuités) pour la réparation des bâtiments
communaux seront répartis au prorata de la population
de chacune des 3 communes.

Le chef lieu et le siège de la mairie de
chaque nouvelle commune sera pour la commune de
Jaillans le village de Jaillans, pour la commune
de Meymans le village de Meymans et pour le
Beaumont-Barret le village de Beaumont.

Le Maire

F. Chabert

L. Juyet

F. Champs

Beniseant

Devereux

(Signature)

n'ont pas signé: M^{rs} Guilbaud, Mathis et Champy B.

Séance du 1^{er} Août 1948

L'an mil neuf cent quarante-huit, le premier août à 9 heures, le Conseil Municipal ainsi que la Commission du Bureau de Bienfaisance régulièrement convoqués, s'est réuni dans la salle ordinaire sous la Présidence de M^r Chabert Félix.

Étaient présents : M^{rs} Champy F, Guibaud, Mathas, Seyoet, Champy R, Cynard, Cros, Vinay, Morion, Deveaux et Benistant.

absent : Champy Marcel.

Monsieur le Maire expose au Conseil que des réparations urgentes doivent être faites aux bâtiments communaux, réparations des toitures des écoles et églises des sections de Meymarn, Beauyard et Jaillans ; ainsi qu'un certain nombre de travaux à exécuter ces dépenses vont s'élever à la somme de 600.000 frs environ. Ces dépenses ne pouvant être prélevés sur les crédits affectés à l'entretien des bâtiments communaux nettement insuffisants, demande l'autorisation de contracter un emprunt de 600.000^{fr} au Crédit Foncier de France.

S. C. M.

Considérant que ces travaux sont de toute urgence et à l'unanimité vote la proposition de M^r le Maire, demande en outre que ces travaux soient soumis en régie par lots aux artisans locaux.

Judit

Commission du Bureau de Bienfaisance

Étaient présents : M^{rs} Maret Aimé, Delage A, Guibaud M^r, Vinay Jean et Benistant N,

absent : Depit Charles

Monsieur le Maire, président de la commission administrative du Bureau de Bienfaisance demande à la commission de vouloir bien faire

Emprunt de 600.000 frs
pour réparation des Bâtiments
Communaux -

Délibération approuvée le
6 août 48
approuvée le 11 août -

Division de la P^{ue} en trois
P^{ues} distinctes
Partage du patrimoine
des pauvres.

Deliberation en date le
5 aout 48

une proposition de partage du patrimoine des pauvres en vue de la division de la commune actuelle en trois communes distinctes ^{étude de} projet demande par délibération du Conseil Municipal en date du 14 février 1948.

Monsieur Mart membre de la commission de la section de faillans propose le partage du patrimoine au prorata de la population de chaque section ou nouvelle commune.

Monsieur Delage membre de la commission de la section de Peymans, mettant en doute la réussite de ce projet, demande le renvoi du partage et admet toutefois la proposition de Monsieur Mart réalisable, si le projet est accepté.

Le vote, étant demandé pour savoir si oui ou non le principe de la proposition de partage doit ce faire ce jour, a donné le résultat suivant:

pour le partage :	3 voix
contre	2 "

Le Conseil Municipal

Les membres du Conseil Municipal présents, à l'exception de M. Chabut Haue qui s'est abstenu et de M^{me} Guibaud, Batic et Champy B. qui ont voté contre, tous les autres conseillers ont donné un avis favorable à la proposition de M. Mart membre de la commission Administrative du Bureau de bienfaisance

— Dudit —

Le Conseil Municipal a donné un avis très favorable à la demande de prime d'allaitement formulée par Madame Corniller née Vinay Paullette et Olier née Demos

— Dudit —

Monsieur le Maire expose au Conseil, l'état lamentable de nos chemins vicinaux et surtout reliant nos trois sections et accroissant notre commune. Ses vœux diligents de cet été ont

Prime d'allaitement
Corniller Vinay Paullette.
Olier - Demos Elise

Demande de Subventions au
Fonds Départemental de secours aux
vieux pour remise en état des
Ch. Vaux grs

expédié en l'exemplaire le 3-9-48

Dégâts causés à la Voie vicinale
par les orages des 3 et 4 septembre
1948

expédié le 14 septembre 1948.

Remboursement des frais d'inhumation
des victimes de la guerre.

expédié au Directeur Départ. des
anciens combattants le 15-9-48

ravinées nos routes, rendant la circulation particulièrement difficile
La longueur de route à entretenir par la commune (42 km)
devient une lourde tâche chargée avec des crédits nettement insuffisants, à tel point que les deux cantonniers qui se partagent l'entretien de ces routes ont dû être suspendus pendant les mois de juin et juillet faute de crédit.

Monsieur le Maire expose au C. M. de solliciter une aide financière au Fonds communs départemental de secours aux communes en vue de remettre en état nos chemins vicinaux

Le Conseil Municipal à l'unanimité reconnaît le bien fondé de l'exposé de Monsieur le Maire et vote la proposition.

Inventaire des dégâts causés à la voie vicinale
par les orages des 3 et 4 septembre adressé à l'Ingénieur
des P.R.E. subdivision de Bouvy de Feury le 14-9-48.

1. Ch. val n° 2 de Beauregard à la route nationale de Martiniel sur une longueur de 8 kilomètres chemin raviné
2. Chemin de Meymann à Chateaugay 4. juillet sur une longueur de 2 kilomètres chemin raviné avec fondrières creusées par les eaux.
3. Chemin de Meymann à Jallieux n° 7 sur une longueur de 4 kilomètres raviné avec fondrières.
4. Chemin de Beauregard à la Bressonnière chemin coupé par le Beuret sur 8 mètres d'long sur 4 m 50 de profondeur.

Du dit

Le 22 septembre 48

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'à la suite de la régionalisation des Services des Anciens Combattants et victimes de la guerre la procédure de remboursement des frais d'inhumation des victimes de la guerre a été modifiée

Les mandats établis au nom du Bureau Municipal devront être établis obligatoirement par voie de

procédure de Chateaugay à Bouvy de Feury c-c. n° 21.05 à Paris.

Le Conseil Municipal autorise ce mode de remboursement des frais d'inhumation des victimes de la guerre

Le 1^{er} corps restitue le 5 février 48 : Duc André
 Le 2^e corps restitue le 25 août 48 :
 Duc Pascal et Gastard Albert.

L. Jumez
 Benoit
 Gilbert Moine
 Jean Malin
 Wray
 H. Charbert
 J. Champy
 G. Champy
 Deveaux

Séance du 17 octobre 1948

L'an mil neuf cent quarante huit le dix sept
 octobre à neuf heures le Conseil Municipal s'est réuni
 dans la salle ordinaire de ses séances sous la Présidence
 de M. Charbert Délicien Maire

étaient présents : M. M. ?

Cymard, Champy Fernand, Matus, Guilbert,
 Seydet, Deveaux, Vinay, Morion Auguste, Benistant
 et Champy Pascal

Absents : M. Champy Raphaël et Crod-

Renouvellement des Comités
 de la République
 Election des Délégués et
 suppléants

Election de 3 délégués et 3 suppléants
 en vue du renouvellement des Comités de la République

Délégués

ont obtenus : M. Cymard F = 10 voix
 Guilbert F 9 "
 Champy F 9 "

suppléants

ont obtenus : Deveaux H. = 11 voix
 Benistant N- = 8 "
 Seydet L. 8 "

Judic

Nomination d'une gérante de
Cabine téléphonique.

expédié le 25 octobre 1948
approuvé le 30 "

Monsieur le Maire expose au Conseil que
M^{me} Lyonne Georgette, domiciliée à Meymans, a
fait une demande en vue d'obtenir la gérance de la
cabine téléphonique de Meymans actuellement vacante.

Le Conseil Municipal

Considérant que depuis quelques années ~~est~~
~~que~~ la cabine n'est gérée que par intermittence par des
gérants non stables, accepte M^{me} Lyonne comme gérante
et demande que la cabine soit transférée de l'immeuble
Delhomme à l'immeuble Lyonne.

Judic

Prime de 2500^{fr} allouée
aux employés Communaux

expédié le 10-11-48
approuvé le 15-11-48

M^{le} le Maire communique au Conseil la circulaire
de Monsieur le Préfet de la Drome en date du 20 septembre
1948 ayant trait à l'attribution de la prime de 2500^{fr} à
allouer aux salariés et employés communaux.

Après avoir pris connaissance des dispositions
et tenus de la circulaire précitée, le Conseil Municipal a
l'unanimité voté l'attribution de la prime :

- | | | |
|----|------------------------|----------------------------|
| 1. | au secrétaire de Maire | = 2500 |
| 2. | au garde Champêtre | = 2500 |
| 3. | aux deux cantonniers | = 8000 |
| | soit un total de | <u>10.000^{fr}</u> |

Le Conseil demande qu'en raison des difficultés
financières de la commune, un acompte lui soit
alloué en vue du règlement de cette indemnité

L. Joyeux
Président
Guibaud Maxime
pour Maire

H. Hubert

Vincent
G. Chauveau
Secrétaire

Séance du 2 décembre 1948

L'an mil neuf cent quarante huit le deux décembre à quinze heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle ordinaire de ses séances, sous la Présidence de M^r Chabert Maire.

Étaient présents : tous les Conseillers municipaux

Monsieur le Maire communique au Conseil l'entrevue qu'il a eue avec Monsieur le Préfet de la Seine, relative au projet de la division de la commune de Beaumoyard-Bault en 3 communes distinctes.

Division de Beaumoyard-Bault
en 3 communes distinctes

Délibération effectuée le
26 décembre 1948

La Délibération du Conseil Municipal en date du 6 juin 1948 ayant tout d'abord été votée à l'unanimité des membres présents, 3 conseillers ont, par la suite, refusé de signer la dite Délibération, démontrant ainsi qu'un accord complet n'était pas réalisé. Fortuit et fait, le doute existant sur un accord de principe, un vote à Bulletin secret s'impose. Monsieur le Maire demande au Conseil de passer au vote sur la conditions de partage de la commune énumérées par la Délibération précitée.

Plusieurs membres déclarent qu'un tel vote est inutile, par le fait que chacun resterait sur ses positions primitives, demandant que soit tenue comme telle la Délibération du 6 juin 1948. Aucune objection n'ayant été faite de fait et d'autre la séance est levée.

M. Chabert Maire
M. Deneuvre

À la suite de cette réunion à 16 heures, les membres des commissions syndicales des 3 sections intéressées régulièrement convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous sa Présidence.

Étaient présents :

Pour la section de Meymans : M^{rs} Delage Alphonse président, Encheuet, Chomy H, Delage Aimé et Gontard.

Pour la section de Beaumoyard : Bénistant Martial président, Chomy M., Bénistant N, Mottet et Blache.

Tout la section de Gaillans : Vinay Jean président, François, Carichon et Bodoïn, absent : Bertholet.

Nommé le Maire communiqué aux membres des trois sections, la lettre de M. le Préfet de la Seine en date du 5 novembre 1948 ayant trait aux délibérations des commissions syndicales des 3 sections sur la division de la commune.

Les trois commissions n'étant pas d'accord sur les conditions de partage de la commune il était chargé de les réunir et de chercher avec eux un terrain d'entente.

Les 3 présidents ont alors déclaré que, désignés par les électeurs, par scrutin du 26 septembre 1948, ils étaient chargés de défendre les intérêts de leurs sections respectives ;

De ce fait les délibérations des commissions, prises d'après le vœu des populations de chaque section, ne peuvent être modifiées et rendent tout accord impossible.

L. Dupont
Président
Guibaud Mooney
par M. M. M.
Vinay

F. Chabert

Session de Décembre 1948

L'an mil neuf cent quarante huit le 19
décembre le Conseil municipal de la commune s'est réuni,
sous la présidence de M. Chabert en sa qualité de Maire.

Étaient présents : Chamuy L., Goulbaud, Matras,
Leyock, Chamuy R., Cynant, Vinay, Devesaux,
Bénistaut, Chamuy M.

Absents : Arod, Moréon.

Nomination du Secrétaire.

Examen du compte de
l'exercice 1947

Du l'article 58 de la loi du 5 avril 1884

La nomination du secrétaire par voie de scrutin et
la majorité des suffrages a lieu :

Monsieur Matras Jean ayant obtenu cette majorité,
est proclamé Secrétaire pour toute la durée de la session.

Vu le compte rendu par Monsieur Barrau, Secrétaire
Receveur municipal, de ses recettes et dépenses depuis le 4 janvier
1947, jusqu'au 31 décembre suivant, lequel comprend :

- 1° Le rappel du compte final de l'exercice 1946 ;
- 2° Les recettes et les dépenses faites pendant les 12
premiers mois de l'exercice 1947 ;
- 3° Les recettes et les dépenses concernant les services
hors budget ;

Vu le détail des opérations finales de l'exercice 1947
établi au regard du compte sus-mentionné et présentant les
recettes et les dépenses pour ledit exercice pendant les trois
premiers mois de la gestion 1948 ;

Vu les pièces justificatives rapportées à l'appui tant
du compte de gestion 1947 que des opérations complémentaires
effectuées en 1948 ;

Vu les budgets primitifs et additionnels des recettes
et dépenses présumées de l'exercice 1948, arrêtés par M. le
Préfet et les autorisations spéciales de recette et de dépense
délivrées pendant ledit exercice ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administra-
tif dans lequel Monsieur le Maire a exposé les motifs des
dépenses par lui mandatées, la manière dont elles ont
été effectuées et l'utilité que la commune en a retirée ;

Délibère

Art. 1^{er} - Statuant sur la situation du comptable au 31 Décembre 1947, sauf le règlement et l'apurement par le Conseil de Préfecture interdépartemental, conformément à l'art 157 de la loi du 5 avril 1884, le Conseil admet les recettes de la gestion 1947 pour

453713

les dépenses pour celle de

547935, 10

Il y a donc un excédent de la dépense de

94222, 10

Et attendu que, par l'arrêté du compte précédent, le comptable a été reconnu le débiteur de

229433, 10

Déclare le comptable débiteur sur son compte de la gestion 1947 de la somme de

135211,

Art. 2 - Statuant sur les opérations de l'exercice 1947, sauf le règlement et l'apurement par le Conseil de Préfecture interdépartemental, le Conseil admet les opérations effectuées, tant pendant la gestion 1947 que pendant les trois premiers mois de la gestion 1948, savoir :

En recette pour

567.588, 50

En dépense pour

792435, 10

D'où il résulte un excédent de dépense de

224846, 60

Le résultat définitif de l'exercice 1946 ayant présenté un excédent de recette de

229433, 10

Le résultat définitif de l'exercice 1947, égal au résultat du compte du même exercice, est un excédent de recette de

4586, 50

Art. 3. Le Conseil demande qu'il plaise au Conseil de Préfecture interdépartemental, faisant droit aux motifs ci-dessus énoncés, d'approuver le compte dans tous ses détails.

Dudit

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à procéder à l'examen du compte administratif qu'il présente pour l'exercice 1947 et, conformément à l'art 52 de la loi précitée, à élire son président pour la partie de la séance actuelle où ce compte sera débattu.

Sur l'invitation de M. le Maire et conformément à l'article sus-cité, il est procédé à cette élection au scrutin secret :

Monsieur Peyret ayant obtenu la majorité est élu président

Examen
du compte administratif
du Maire

Qui le rapport de Monsieur le Maire ;

Vu les lois et règlements relatifs à l'administration et à la comptabilité des communes, notamment la loi du 5 avril 1884, les ordonnances des 23 avril 1823 et 4^e mars 1835, le décret du 12 août 1854, art. 2 § 2, relatif à la comptabilité de l'Etat, le décret du 31 mai 1862, portant règlement sur la comptabilité publique, le décret du 27 janvier 1886, relatif au compte des Receveurs municipaux et hospitaliers, et l'instruction générale du Ministère des Finances du 20 juin 1859 ;

Le Conseil après s'être fait représenter les budgets de l'exercice 1947 et les autorisations supplémentaires qui s'y rattachent, les titres définitifs des recettes à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés par Monsieur le Maire, ordonnateur, le compte d'administration de l'exercice 1947, accompagné du compte de gestion du Receveur, ainsi que l'état des restes à payer reporter au 1948 ;

Le Conseil en l'absence du Maire, procède au règlement définitif des opérations de 1947 et propose de fixer ainsi qu'il suit les recettes et les dépenses dudit exercice, savoir :

Recettes

Les recettes tant ordinaires qu'extraordinaires de l'exercice 1947, évaluées par les budgets à 784.537, 10 ont dû s'élever, d'après les titres définitifs des recettes à recouvrer, à la somme de : 567.588, 50

De laquelle somme il convient de déduire celle de

Savoir :

Pour non-values justifiées au compte du Receveur :

Pour restes à recouvrer également justifiés et qui seront portés en recette au prochain compte :

Pour restes à recouvrer non justifiés, à mettre à la charge du comptable, qui ne sont pas forcés en recette au prochain compte.

Somme égale

Ces moyens de quoi les recettes de 1947 demeurent définitivement fixées à la somme de 567.588, 50

Dépenses

Les dépenses inscrites au budget 1947

s'élevant à

560.496,

Il faut y joindre celles qui ont été l'objet de crédits supplémentaires accordés dans le cours de l'exercice, ci.

440.068, 20

Total des dépenses présumées

960.284, 20

De cette somme il faut déduire celle de

167.829, 10

Lavoir

1^o: Crédits ou portions de crédits restés sans emploi comme excédant le montant réel des dépenses, ci.

167.829, 10

2^o: Dépenses faites, mais non ordonnancées avant le 15 mars 1948 et à reporter aux budgets suivants, ci

3^o: Dépenses ordonnancées, mais non payées avant le 31 mars 1948 et à reporter au budget supplémentaire 1948

Somme égale à

167.829, 10

Au moyen des déductions ci dessus, les dépenses de l'exercice 1947 sont définitivement payées à

792.435, 10

Les recettes de toute nature étant de

567.588, 50

Les dépenses de

792.435, 10

Portant, excédent de dépenses de

224.846, 60

Le résultat de l'exercice précédent (1946) était un excédent de recettes de

229.433, 10

Il reste par conséquent un excédent définitif de recette de

4586, 50

qui sera reporté au budget additionnel de l'exercice 1948.

Toutes les opérations de l'exercice 1946 sont déclarées définitivement closes et les crédits annulés.

La présente délibération sera jointe, comme pièce justificative au budget 1949.

Du dit

Les membres de la commission administrative du Bureau de Bienfaisance de la commune de Beruac-sur-Dore

Vu le compte rendu par Monsieur Bonnaud, Recrus du Bureau de Bienfaisance, de ses recettes et dépenses depuis le 4^e janvier 1947 jusqu'au 31 décembre suivant, lequel comprend :

- 1^o Le rappel du compte final de l'exercice 1946
- 2^o Les recettes et les dépenses faites pendant les douze premiers mois de l'exercice 1947 ;
- 3^o Les recettes et les dépenses faites pendant les services hors budget ;

Bureau de Bienfaisance

Examen du Compte de l'exercice 1947

Vu le détail des opérations finales de l'exercice 1947, établi en regard du compte sus-mentionné et présentant les recettes et les dépenses pour ledit exercice pendant les trois premiers mois de la gestion 1948.

Vu les pièces justificatives rapportées à l'appui tant du compte de la gestion 1947 que des opérations complémentaires effectuées en 1948.

Vu les budgets primitif et additionnel des recettes et dépenses présumées de l'exercice 1947, votés par M. le Préfet de la Seine, et les autorisations spéciales de recette et de dépense déclinées pendant ledit exercice ;

Après avoir entendu et approuvé le compte moral dans lequel Monsieur Le Maire a exposé les motifs des dépenses par lui mandatées, la manière dont elle ont été effectuées et l'utilité que le Bureau de Bienfaisance en a retiré ;

Délibèrent

Art. 1^{er} - Statuant sur la situation du comptable au 31-décembre 1947, sauf le règlement et l'apurement par le Conseil de Préfecture Interdépartemental, conformément à l'article 157 de la loi du 5 avril 1884, la commission administrative admet les recettes de la gestion 1947 pour la somme

de	4100, 50
Les dépenses pour celles de	840

Fixe l'excédent de la recette à	260, 50
---------------------------------	---------

Et attendu que, par l'arrêté du compte précédent, le comptable a été reconnu débiteur de

	8782, 80
--	----------

Declare le comptable débiteur sur son compte de la gestion 1947 de la somme de

	9043, 30
--	----------

Art. 2^e - Statuant sur les opérations de l'exercice 1947 sauf le règlement et l'apurement par le Conseil de Préfecture interdépartemental, la commission administrative admet les

Les opérations effectuées, tant pendant la gestion 1947 que pendant les trois premiers mois de la gestion 1948, sont :

En recettes pour	1100. 50
En dépense pour	3340

D'où il résulte un excédent de dépense de 2239, 50
Le résultat définitif de l'exercice 1948 ayant présenté un excédent de recette de 8782, 80

Le résultat définitif de l'exercice 1947, égal au résultat du compte moral du même exercice, est un excédent de recette de 6543, 20

Art 3 - La commission administrative demande qu'il plaise au Conseil de Préfecture intérimaire, faisant droit, au motifs ci dessus énoncés, d'approuver le compte dans tous ses détails.

- Audit -

Monsieur Viray Jean a été élu secrétaire.

Monsieur Le Maire expose au Conseil municipal qu'aux termes du § 5 de l'article 70 de la loi du 5 avril 1884 les Conseils municipaux doivent donner leur avis sur les budgets et comptes des établissements de charité et de bienfaisance.

Il soumet, en conséquence, au Conseil le compte de gestion de 1947 du Receveur du Bureau de Bienfaisance et le budget de cet établissement dressé pour l'exercice 1949.

Le Conseil municipal,

Vu les comptes et budget présentés pour le Bureau de Bienfaisance ;

Vu l'article 70 de la loi du 5 avril 1884 ;

Vu l'article 1551 de l'instruction générale du 20 juin 1859 sur la comptabilité ;

Considérant que les opérations consignées sur le compte de gestion du Receveur ont été régulières et que les propositions budgétaires pour 1949 paraissent bien établies, approuve le compte dans tous ses détails.

- Audit -

Le Conseil,

Vu la loi du 21 mai 1836, l'instruction ministérielle du

Bureau de Bienfaisance
Examen du Budget de 1949
et du compte de gestion de
1947 du Receveur -

Service Vicinal
Chapitres Additionnels
au Budget de 1948

24 juin suivant et le règlement général sur le service des chemins vicinaux

Vu la loi du 48 novembre 1940

Vu la loi du 5 octobre 1941 réglementant l'interven-
-tion des Ponts et Chaussées dans affaires intéressant les collectivités
et établissements publics ;

Vu l'arrêté interministériel du 25 novembre 1941 fixant
de pourcentage à prévoir sur les dépenses communales pour la gestion
du service vicinal ;

Vu les propositions présentées par les ingénieurs pour
l'établissement des chapitres additionnels du budget de la com-
-mune en ce qui concerne le service des chemins vicinaux ;

Vu le budget approuvé pour l'année courante et
les comptes rendus tant par le Maire que par le Bureau
Municipal des recettes et des dépenses de l'exercice précédent,
compte dont il résulte que le reliquat des ressources des
chemins vicinaux de cet exercice est de 198.700⁰⁰ ;

Considérant que les dites propositions paraissent
bien établies

Délibère

Le reliquat de l'exercice 1947 sera employé conformé-
-ment aux indications de la colonne 4 des tableaux qui
suivent.

Les recettes et crédits supplémentaires non prévus au
budget 1948 seront inscrits aux chapitres additionnels de
ce budget conformément aux indications de la colonne 4
des tableaux qui suivent.

Judicium

Le Conseil

Vu la loi du 21 mai 1836, l'Instruction ministérielle
du 24 juin suivant et le règlement général sur le service
des chemins vicinaux ;

Vu les décrets-lois du 14 et 17 juin 1938

Vu le décret du 6 janvier 1939

Vu la loi du 16 novembre 1940

Vu les propositions présentées par les ingénieurs tant
pour la fixation des fonds de concours nécessaires aux che-
-mins départementaux pour que l'établissement du budget
de la commune en ce qui concerne le service des chemins vici-
-naux pendant l'année 1949.

Service Vicinal
Budget de l'Exercice
1949
